



# MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES



*MDPH du Doubs*

*« Une réponse individualisée à des situations multiples »*

## QU'EST-CE QUE LA MDPH ?

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Doubs offre un accès aux droits et prestations en faveur des personnes en situation de handicap.

Elle est identifiée comme lieu unique d'accueil par la loi du 11 février 2005.

Elle remplit plusieurs missions :

- Accueillir, informer et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches
- Évaluer les déficiences, les incapacités et les besoins de compensation appropriés
- Instruire les demandes d'allocations, d'orientations et de prestations relevant de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)
- Offrir un relais pour les associations
- Sensibiliser le public au handicap en lien avec les partenaires

## COMMENT DÉPOSER UNE DEMANDE ?

- Remplir le nouveau formulaire de demande(s) CERFA 15692\*01 (disponible à l'accueil ou sur le site internet de la MDPH)
- Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Faire remplir le certificat médical CERFA 15695\*01 par un médecin
- Transmettre le tout à la MDPH (le dossier doit être complet pour être traité)

## QUELS SONT MES DROITS ?

### Les allocations et prestations :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- Les Cartes Mobilité Inclusion (invalidité, priorité, stationnement)
- Le Complément de Ressources (CPR)
- L' Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- La Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (RQTH)
- L' Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH)

### Les orientations :

- La scolarisation d'un enfant ou d'un adolescent dans un établissement scolaire
- L' orientation vers un établissement ou un service médico-social
- L' orientation et l'insertion professionnelle
- Le service d'accompagnement médico-social
- Le service hébergement médico-social

## COMMENT SUIVRE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE MON DOSSIER ?

- Rendez-vous sur notre site Internet :  
<http://mdph.doubs.fr>
- Cliquez sur « SUIVRE MA DEMANDE »
- Saisissez les codes figurant en haut à gauche du courrier d'accusé de réception que vous avez reçu suite à votre demande

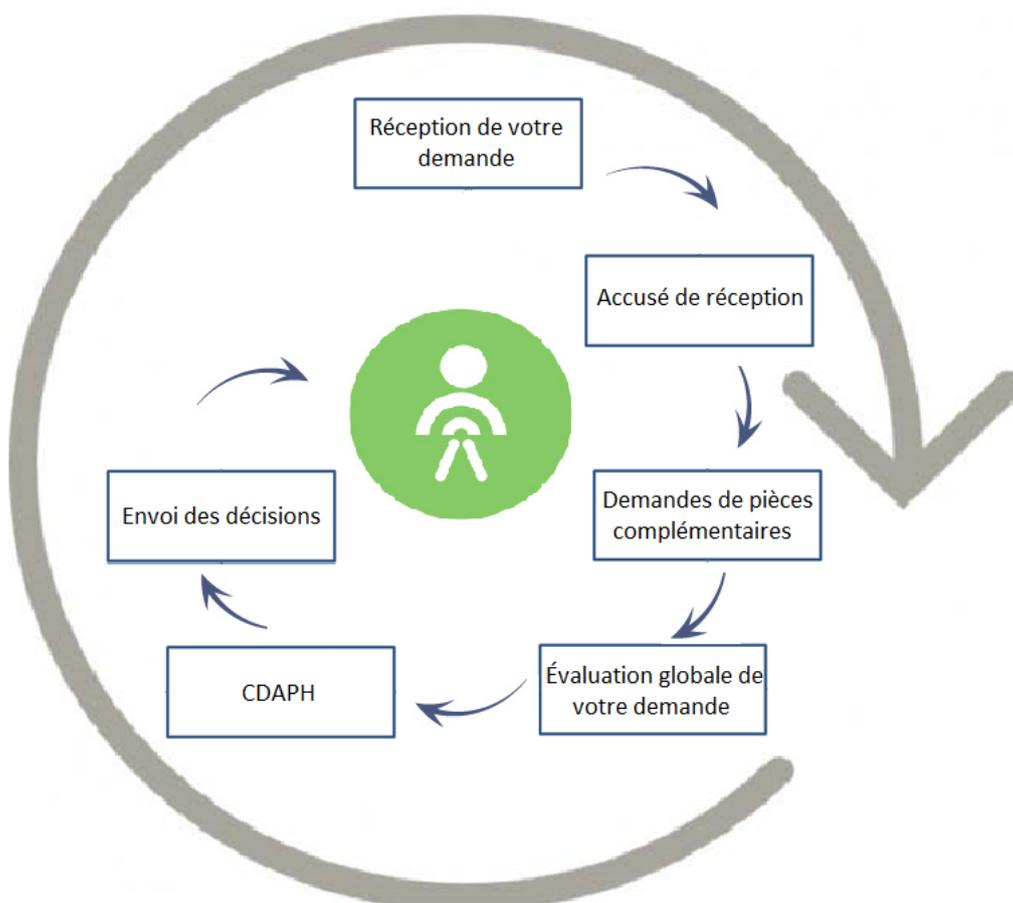
## COMMENT EST TRAITÉE MA DEMANDE ?

Une fois le dossier déposé, l'équipe d'instruction enregistre votre demande et vous envoie un accusé de réception. Des pièces complémentaires peuvent alors vous être demandées.

Une fois le dossier complet, l'équipe pluridisciplinaire évalue vos besoins. Elle peut vous demander des éléments supplémentaires ou vous inviter à un rendez-vous.

Enfin, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) rend une décision à travers une notification qui vous est envoyée dans les semaines qui suivent la date de cette Commission.

Le traitement de votre demande, depuis le dépôt de votre dossier jusqu'à la réception de la notification, est d'environ 4 mois.



## QUI COMPOSE LA MDPH ?

La MDPH est un groupement d'intérêt public (GIP) composé de partenaires publics et privés :

- Des représentants institutionnels :

Département, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi, Éducation Nationale, Agence Régionale de Santé, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales.

- Des représentants des associations de personnes handicapées.



### MDPH du Doubs

13-15 rue de la Préfecture

25 043 BESANCON Cedex

☎ Tel : 03 81 25 90 00

📠 Fax : 03 81 25 90 01

✉ Mail : [contact@mdph.doubs.fr](mailto:contact@mdph.doubs.fr)

📍 Acceo : [https://www.acce-o.fr/client/mdph\\_doubs](https://www.acce-o.fr/client/mdph_doubs)

🌐 Site Internet : <http://mdph.doubs.fr>

## COMMENT VENIR À LA MDPH DU DOUBS ?

### En bus :

Arrêts : « Granvelle » ou « Préfecture »

### En tram :

Arrêt : « Chamars »

### En vélo :

Station VéloCité à « Granvelle »

### En voiture :

Places de stationnement gratuites réservées aux personnes à mobilité réduite dans la cour de la MDPH (entrée située 28 rue Mégevand)

### En voiture libre-service :

Station Citiz située à « Granvelle »

**Nos services vous accueillent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**

